

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</p> <p>Séance du Mercredi 27 avril 2016</p> <p>Par suite d'une convocation en date du 21 avril 2016, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mercredi 27 avril 2016 à 20h45 sous la présidence de Monsieur Alain Chamosset, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15</p> <p>En exercice : 13</p> <p>Présents : 09</p> <p>Votants : 11</p> <p>Délibération n°D_2016_04_27_06</p>	<p>Etaient présents : M. Alain Chamosset, M. Patrick Falcoz, Mme Raphaëlle Cons, Mme Nathalie Venancio, M. Philippe Marguerie, M. Alain Cartier, M. Aurélien Chainé, Mme Maryline Derouet, M. Fabrice Excoffier</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : M. Jean-Luc Barthod à Mme Raphaëlle Cons, Mme Sandrine Jallin à M. Alain Cartier</p> <p>Absents excusés : M. Fabrice Bonnard, M. Julien Verdier</p> <p>Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.</p> <p>M. Fabrice Excoffier est désigné pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) de la Haute-Savoie – Avis du conseil municipal sur l'arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2016-0022 portant projet de périmètre de fusion des communautés de communes du Pays de Seyssel, de la Semine et du Val des Usses

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe).

Vu la délibération municipale n°D_2015_11_20_01 du 20 novembre 2015 émettant un avis défavorable au projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) pour la Haute-Savoie présenté par Monsieur le Préfet (version du 29 septembre 2015),

Vu le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) pour la Haute-Savoie adopté par Monsieur le Préfet par arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2016-0015 du 25 mars 2016,

Vu le projet de périmètre de fusion des communautés de communes du Pays de Seyssel, de la Semine et du Val des Usses présenté par Monsieur le Préfet par arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2016-0022 du 15 avril 2016,

Considérant qu'après notification par Monsieur le Préfet aux Maires de chaque commune incluse dans le projet de périmètre du nouvel établissement public, chaque organe délibérant dispose de 75 jours pour recueillir l'accord de chaque conseil municipal,

Considérant que, dans sa proposition, Monsieur le Préfet précise :

- que le périmètre de fusion comprend :
 - ♦ la communauté de communes du Pays de Seyssel composée des communes d'Anglefort, Bassy, Challonges, Clermont, Corbonod, Desingy, Droisy, Menthonnex-sous-Clermont, Seyssel Ain, Seyssel Haute-Savoie, Usinens,
 - ♦ la communauté de communes de la Semine composée des communes de Chêne-en-Semine, Chessenaz, Clarafond-Arcine, Eloise, Franclens, Saint-Germain-sur-Rhône, Vanzy,
 - ♦ la communauté de communes du Val des Usses composée des communes de Chaumont, Chavannaz, Chilly, Contamine-Sarzin, Frangy, Marlioz, Minzier, Musièges,
- que la fusion doit être prononcée par arrêté préfectoral avant le 31 décembre 2016 après accord des conseils municipaux des communes incluses dans le projet de périmètre sachant que l'accord des communes doit être exprimé par la moitié au moins des conseils municipaux des communes intéressées, représentant la moitié au moins de la population totale de celles-ci, y compris le

conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse si cette dernière représente au moins le tiers de la population totale,

Envoyé en préfecture le 28/04/2016

En préfecture le 28/04/2016

Affiché le

ID : 074-217400860-20160421-D_2016_04_27_06-DE

He

SLO

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 9 voix pour et 2 abstentions, émet un avis favorable au projet de périmètre de fusion des communautés de communes du Pays de Seyssel, de la Semine et du Val des Usses défini par arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2016-0022 du 15 avril 2016.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Délibération certifiée exécutoire	Extrait conforme au registre des délibérations.
Compte tenu de sa télétransmission le : 28 AVR. 2016	Fait à Contamine Sarzin, le 28 avril 2016
Et de la publication le : 28 AVR. 2016	Le Maire, Alain CHAMOSSET


